

Des religieux à l'école publique : le symptôme de l'affaiblissement de la République.

par

Aline Girard

Mezetulle, 27 mai 2024

URL : <https://www.mezetulle.fr/des-religieux-a-lecole-publique-le-symptome-de-laffaiblissement-de-la-republique-par-aline-girard/>

Mezetulle remercie Aline Girard¹ de lui confier ce texte² où, observant l'introduction croissante du discours « interconvictionnel » à l'école publique - qui s'effectue au grand jour par la présence de responsables religieux invités à intervenir en tant que tels -, elle lance l'alarme sur les rapports de plus en plus inquiétants entre les cultes et l'institution républicaine. Il est grand temps de se réveiller !

Sommaire

[Les faits : une mauvaise série à l'américaine](#)

[Offensive islamiste](#)

[Menées antilaises et tolérance anglo-saxonne](#)

[Profs, ne capitulez pas !](#)

Notes

Inviter prêtres, pasteurs, rabbins, imams à l'école publique devient une fâcheuse habitude. Récemment plusieurs établissements scolaires publics ont accueilli dans leurs murs des ministres des cultes, qui se sont empressés de faire leur autopromotion, trop heureux de cette aubaine. Ces initiatives concordataires, désormais très « tendance », sont le symptôme de l'affaiblissement de la République laïque et émancipatrice.

Les faits : une mauvaise série à l'américaine

Épisode 1. Le 22 novembre 2023, l'association C.I.E.U.X., spécialisée dans le dialogue interconfessionnel³, a investi le collège public Jean-François Oeben du 12^e arrondissement de Paris pour une « rencontre interreligieuse et laïque », à la demande d'un professeur de français et avec la bénédiction de la direction et du rectorat de l'Académie de Paris. Des représentants des cultes bouddhiste, juif, chrétien, musulman et baha'i sont ainsi venus parler à des élèves de 3^e de la « contribution des religions au vivre-ensemble et à la laïcité », le tout consacré par la présence de la maire-adjointe aux affaires scolaires et de la collaboratrice parlementaire de la députée Renaissance de la 7^e circonscription de Paris. C.I.E.U.X. s'est réjoui, on peut le comprendre, d'avoir été invité pour la première fois depuis sa fondation à organiser une rencontre interreligieuse et laïque par un établissement scolaire public, alors

qu'auparavant leurs « dialogues en milieu scolaire » se déroulaient au sein d'établissements confessionnels catholiques. Il faut dire que les religieux avaient reçu une bonne nouvelle une semaine plus tôt de la part du président de la République⁴. Depuis l'Élysée, il avait « encouragé les [cultes] à multiplier les actions éducatives, en particulier en direction des jeunes ». Quand on demande aux religions un « effort pédagogique » au sein de l'école de la République, elles répondent présent ⁵.

Épisode 2. Le 28 mars 2024 au lycée Galilée de Gennevilliers, trois femmes de foi - rabbin, pasteure et islamologue par ailleurs professeur dans un lycée de la banlieue parisienne - ont été invitées à débattre de religion et de laïcité avec des élèves. À l'origine de cette rencontre soutenue par la proviseure du lycée, un professeur d'histoire-géographie qui a fait appel à l'association Voix de la Paix⁶, présidée par le rabbin libéral Yann Boissière spécialisé dans le dialogue interreligieux. Un religieux proche d'autres œcuméniques, la Fraternité d'Abraham, l'Amitié judéo-chrétienne de France ou Coexister fondée par Samuel Grzybowski. Proche aussi de l'Institut des hautes études du monde religieux (il en est le secrétaire général), qui délivre des formations Religions, laïcité et enjeux contemporains très interconvictionnelles aux élus municipaux, chefs d'entreprise, journalistes, députés, hauts fonctionnaires, avocats, enseignants, etc.) ». Le même terrain de chasse que Coexister et Convivencia, la petite sœur lucrative de Coexister, ou encore que

l'association Enquête, toutes trois porte-voix d'une liberté de religion qui épuiserait la notion de laïcité et se substituerait à la liberté de conscience, inspirées par Jean Baubérot et primées par feu l'Observatoire de la Laïcité [7](#).

Pour Yann Boissière, la rencontre interreligieuse du lycée Galilée a été « extrêmement tonique », doux euphémisme. Le but était de « discuter de la manière dont, malgré une vision médiatique qui tend à mettre l'accent sur les problèmes plutôt que sur les libertés, la laïcité permet de vivre sereinement sa religion en France ». Au menu de cette séance : « la divinité de Jésus ; l'injustice de l'interdiction du port du voile et de l'abaya "alors que c'est obligatoire selon l'islam" ; la définition de la laïcité ; la sensibilité religieuse exacte des intervenantes », le tout, dit le rabbin Boissière, avec une « superposition quasi-totale entre religion et identité ». Une telle rencontre entre des élèves et des religieux a-t-elle sa place dans une école, un collège ou un lycée public ? Depuis quand l'école laïque laisse-t-elle libre champ à l'expression débridée des croyances des élèves sous le regard bienveillant des professeurs, de la direction et, dans certains cas, de la hiérarchie de l'Éducation nationale ?

Autre sujet abordé, d'entrée de jeu, au lycée Galilée, la politique d'Israël et la guerre à Gaza, qui pudiquement ne fait l'objet d'aucun commentaire de la part de Yann Boissière. En quoi la parole de représentants de cultes est-elle recevable pour aborder un tel sujet face avec des élèves

? À moins d'envisager l'attaque du 7 octobre comme le énième épisode d'un conflit interreligieux séculaire opposant les musulmans aux juifs et non comme une attaque menée par un groupe terroriste, le Hamas, contre un pays démocratique, Israël, ce qui alors demanderait une approche historique et géopolitique sourcée et nuancée.

Les religieux se sentent pousser des ailes car la suite ne se fait pas attendre. Du côté de C.I.E.U.X., on promeut dialogues interreligieux et rencontres intercommunautaires en n'hésitant pas à se présenter comme « une véritable école de la laïcité » au service d'une éducation citoyenne. L'association Les Voix de la Paix, quant à elle, devait intervenir le 22 mai au Lycée Auguste Renoir d'Asnières, à nouveau invitée par une professeure d'histoire-géographie, avec l'aval et le soutien du proviseur. Une rabbin et une philosophe islamologue traitent de « la place des femmes dans les religions monothéistes », dans le cadre d'un Projet Laïcité et égalité. L'association Les Voix de la Paix se dit disponible pour tout « dialogue inter-convictionnel » en collège et lycée « dans le cadre de l'enseignement civique et moral ». Le cheval de Troie de la religion est entré dans l'école et les laïques, enivrés par les promesses de concorde et de paix retrouvée faites par les cultes, ont la même crédulité que les Troyens bernés par les Grecs rusés.

Offensive islamiste

Donner la parole à des religieux à l'école publique, est-ce laïque et républicain ? Non assurément. Mais les temps ont changé et la vigilance républicaine a du plomb dans l'aile. On trouve aujourd'hui presque normal - voire souhaitable - d'avoir recours à des ministres ou des sympathisants des cultes pour parler de religion et de... laïcité. Car il est désormais de bon ton dans certains milieux de rapprocher les deux sujets, comme si la laïcité ne se concevait que dans un rapport de dépendance par rapport aux religions. À la laïcité un strapontin, aux religions un cathédre richement décoré.

Les religieux n'ont pas toujours été regardés d'un aussi bon œil par les républicains. Par la Commission Stasi, par exemple, mise en place par Jacques Chirac en 2003 qui ne comptait pas de responsables religieux parmi ses membres. Iannis Roder dans son livre *Préserver la laïcité*. Les 20 ans de la loi de 2004 »[8](#) précise « Ce manquement n'en est pas un et est alors parfaitement voulu ». Les membres de la commission doivent « penser la laïcité française dans son ensemble et le pouvoir veut éviter qu'un représentant d'un culte puisse se faire le défenseur des intérêts de celui-ci ». Opposés à l'interdiction des signes religieux à l'école, les responsables des cultes réunis en une « sainte alliance des clergés » (Alain Finkielkraut) auraient logiquement cherché à peser sur la commission. La loi du 15 mars 2004 « encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les

écoles, collèges et lycées publics » aurait-elle alors vu le jour ? Rappelons au passage que, sans surprise, Jean Baubérot - qui d'autre ? - est le seul membre de la commission à ne pas avoir voté la loi de 2004.

Qu'est-ce qui a changé depuis le début des années 2000, époque où la laïcité scolaire avait encore les idées claires ? L'institution scolaire est submergée depuis plusieurs décennies par les revendications d'un islam obscurantiste, de plus en plus violent (exigences d'aménagements communautaires, rejet des symboles de la République et des célébrations citoyennes, refus d'apprentissages et de participation à des pratiques collectives, contestations de la parole des enseignants, menaces verbales et agressions physiques sur des élèves et des professeurs, antisémitisme). Après une période de calme relatif dû à l'application de la loi du 15 mars 2004, l'offensive islamiste a pris une ampleur inédite, allant jusqu'à l'assassinat de deux professeurs. Conduite par l'islam politique, elle se déploie par des canaux divers (réseaux sociaux, prêches) qui irriguent en continu l'« écosystème islamiste » (Bernard Rougier). Elle touche une jeunesse convaincue que la « loi » religieuse est supérieure à la loi de la République (opinion de 65% des lycéens qui se déclarent musulmans⁹) et que la laïcité est discriminatoire à l'égard des musulmans. La prolifération soudaine des abayas à la rentrée 2022, qui ne doit rien au hasard, s'inscrit dans cette stratégie. Si l'école cède devant l'attaque, les islamistes n'auront que peu d'efforts à faire pour que, sur le

modèle de la société britannique, la société française devienne « charia-compatible », pour reprendre l'expression de Florence Bergeaud-Blackler.

Face à la religiosité d'un fondamentalisme musulman qui s'est déployé dans l'école depuis l'affaire du voile de Creil, comment les politiques ont-ils réagi ? Ils se sont donné l'illusion que l'on pouvait contenir la vague montante et favoriser le « vivre ensemble » ... en parlant de religion à l'école. Sur la recommandation de Régis Debray, on a cru bon d'introduire l'enseignement du « fait religieux » à l'école publique¹⁰ et l'on a pensé élever un rempart en l'abordant comme un « fait de civilisation » et en en confiant l'enseignement à des professeurs d'histoire, de français ou d'art¹¹. Mais la boîte de Pandore de la religion était ouverte et la surenchère s'est installée. On a rapidement emmené les élèves visiter les lieux de cultes, en demandant parfois à l'élève musulman de partager sa connaissance de l'islam et de commenter la visite de la mosquée, comme si cette essentialisation allait de soi. On a fait ensuite venir dans les établissements scolaires des associations interconvictionnelles déguisées en associations laïques pour parler de liberté de religion comme si cela épuisait le concept de laïcité. Aujourd'hui on invite des ministres des cultes dans les classes au mépris du principe de laïcité de l'enseignement public ! Régis Debray, qui a insisté pour confier l'enseignement du fait religieux aux professeurs, a lui-même craint une dérive possible si l'on recourait aux

religieux pour cet enseignement. Le risque d'« une substitution du clerc au laïc » n'était pas à écarter : « Des intervenants extérieurs seraient tôt ou tard proposés pour remplacer les enseignants, et pas n'importe lesquels : diplômés des Facultés de Théologie et représentants patentés des différentes confessions, qui pourraient arguer de réelles qualifications et d'une séculaire expérience à cet égard »[12](#).

Menées antilaiques et tolérance anglo-saxonne

L'introduction de la religion à l'école a-t-elle permis de lutter contre la prolifération des revendications des fondamentalistes musulmans et évangéliques ? Non, en rien. La voie « sacrée » empruntée par l'école est un échec et une chimère, tout comme l'est la recherche de ce fameux « vivre ensemble » fait de petits arrangements au quotidien qui ne freinent en aucun cas le séparatisme. Il faut être bien naïf pour penser que la République va gagner la course à l'échalote avec les religions.

Cette voie est aussi une impasse et un danger majeur pour la jeunesse, l'école et la République. Le représentant d'un culte peut-il inciter les élèves à autre chose qu'à se reconnaître dans la position religieuse, dans la relation à Dieu, comme des êtres religieux membres de communautés ? Peut-on croire qu'il va leur parler d'émancipation et de liberté de conscience, alors que pour lui le rassemblement ne s'effectue que par la croyance ? Peut-il vanter autre chose

que le concordat ? Les religieux - prêtres, rabbins, imams et autres hommes de foi - prêchent toujours pour leur paroisse.

Plusieurs forces poussent l'école malgré elle dans cette compromission avec la religion. La première force antilaïque agissante est celle de puissants réseaux d'influence animés par les défenseurs de la liberté de religion dans le domaine où doit pourtant s'appliquer le principe strict de laïcité et les contempteurs de la loi du 15 mars 2004 qui ont repris de poil de la bête. À l'occasion de la célébration des 20 ans de cette loi émancipatrice, Jean Baubérot, Nicolas Cadène, Valentine Zuber, Stéphanie Hennette-Vauchez, Alain Policar, Jean-Fabien Spitz, entre autres, se mobilisent pour nous faire croire qu'elle est liberticide et « islamophobe ». Laissons l'islam s'exprimer librement au sein de l'école publique, disent-ils, car c'est l'expression légitime d'une minorité victime du colonialisme de la France républicaine triomphante et la condition sine qua non de son « intégration ».

La deuxième force qui travaille l'école sont les enseignants eux-mêmes, avec leurs divergences de vues sur la laïcité. Iannis Roder décrit dans ses textes le « malaise laïque des jeunes enseignants », fonctionnaires ignorants de la République et aux idées confuses. Il pointe aussi un autre groupe anti-laïque qui fragilise l'école de la République, celui composé de « cette minorité agissante de fonctionnaires qui,

non pour des raisons religieuses, mais pour des considérations politiques et idéologiques, cherche à faire de la lutte contre la loi de 2004 un cheval de bataille contre le "racisme systémique" que véhiculerait la République française. » Le bloc hétérogène des enseignants se fissure de plus en plus, avec une double fracture autour de la laïcité, générationnelle et idéologique.

La troisième force, qui est un mouvement souterrain profond, est l'état d'esprit d'une jeunesse qui considère le respect des croyances comme l'alpha et l'oméga du « vivre ensemble ». Séduite par une vision anglo-saxonne communautariste de la société et ayant assimilé l'imaginaire américain, elle porte aux nues la liberté individuelle confondue avec l'identité ethnique, religieuse, culturelle ou sexuelle de l'autre. « Au nom de la défense des communautés religieuses, les jeunes non musulmans sont très tolérants avec les revendications identitaires de la jeunesse musulmane, même si elles vont à l'encontre des libertés individuelles », selon Olivier Galland¹³. Cette « génération offensée », comme le dit Caroline Fourest, ne serait pas opposée à la réhabilitation du délit de blasphème. Les jeunes enseignants partagent les mêmes caractéristiques que les 18-35 ans.

Le penchant identitaire de la jeunesse et les clivages religieux sont excités par les réseaux sociaux, fléau de nos sociétés. Sources de désinformation et de rumeurs,

vecteurs de prosélytisme, porteurs de haine, de racisme, d'antisémitisme et de violence, ils empêchent la jeunesse d'accéder à la raison¹⁴. Les chiffres les plus récents doivent lever les doutes : les jeunes sont rivés sur leur écran plus de 3 heures par jour en moyenne et jusqu'à 5h10 chez les 16-19 ans (hors temps passé devant un écran pour l'école, les études ou le travail). Ils sont submergés par l'infox, alors que l'école, où l'accès aux savoirs n'est plus essentiel, peine à leur inculquer esprit critique et distance par rapport aux dogmes. N'y a-t-il pas urgence à libérer la jeunesse de cet asservissement de l'esprit et de ce formatage de la pensée qui se sont installés insidieusement en dehors de tout contrôle parental et éducatif ?

Profs, ne capitulez pas !

Le socle laïque de l'école se lézarde et l'institution scolaire ne sait plus à quel saint se vouer. Elle affronte une situation totalement inédite. La plupart des enseignants sont pris de court et dépassés et ils se protègent en pratiquant l'autocensure. Ils savent aussi que ça peut mal finir : Samuel Paty et Dominique Bernard en témoignent post mortem. Le proviseur du lycée Maurice Ravel, menacé de mort, a choisi de démissionner. Ils cherchent des solutions, par désarroi pour la plupart, par idéologie pour certains et font l'erreur d'ouvrir les portes de l'école aux ministres du culte. Ce ne sont pas des religieux qui vont réussir à faire bouger des collégiens et lycéens structurés par la religion et figés dans

leurs croyances. Ce ne peut être que les enseignants, avec une conviction laïque renforcée et une excellence disciplinaire.

Soyons tous aux côtés des enseignants afin qu'ils ne capitulent pas¹⁵. Il faut qu'ils soient soutenus dans leur mission laïque par tous les Français, et au premier chef par leur hiérarchie et par la ministre de l'Éducation nationale ; qu'ils soient mieux recrutés et formés. Sauf à vouloir enterrer la République laïque, l'État lui-même doit cesser ses compromissions avec les religions et le président de la République doit se retenir d'inviter en toute occasion les responsables des cultes pour leur demander leur avis sur la vie, l'amour, la mort.

Écartons des établissements scolaires ces associations interreligieuses qui montrent patte blanche et se présentent en sauveur. Elles ne font que contribuer à assigner les jeunes à leur identité de croyants sans espoir de sortie de cette assignation. « Il faut que les acteurs laïques reprennent le terrain abandonné aux islamistes », comme le dit avec conviction Naem Bestandji¹⁶, terrain abandonné aussi aux promoteurs d'une laïcité affublée de tous les adjectifs pour plaire aux bienpensants et aux minorités agissantes. On ne conjurera pas l'islamisme avec la religion !

L'ambition des cultes a toujours été et sera toujours de jouer un rôle central dans la Cité. Longtemps anesthésiées par la fermeté de la République, ces ambitions sont intactes

et ont même retrouvé force et vigueur avec l'entrisme de l'islam. Les Français, ce peuple profondément sécularisé qui s'est libéré au début du XXe siècle de l'emprise de la religion catholique, gardent à juste titre une grande méfiance à l'égard des religions. Ils ont au fond de leur inconscient les deux millions de morts des guerres de religion qui ont déchiré la France et ensanglanté le XVIe siècle. Le spectre de la guerre civile nous regarde aujourd'hui.

Notes

1 - Secrétaire générale d'[Unité laïque](#).

2 - Version développée d'une tribune publiée dans Le Point le 4 décembre 2023 https://www.lepoint.fr/debats/preservons-l-ecole-publique-de-l-emprise-religieuse-04-12-2023-2545654_2.php#xtmc=aline-girard&xtnp=1&xtcr=1

3 - <https://www.cieux.org/>

4 - [NdE] On peut aussi rappeler que le Président de la République a accueilli une manifestation culturelle à l'Élysée en décembre dernier, voir <https://www.mezetulle.fr/la-republique-ne-reconnait-aucun-culte-vraiment/>

5 - Voir https://www.lepoint.fr/debats/preservons-l-ecole-publique-de-l-emprise-religieuse-04-12-2023-2545654_2.php

6 - <https://www.lesvoixdelapaix.fr/>

7 - Aline Girard, Vers une société communautariste et confessionnelle. Le cas Samuel Grzybowski, Paris, Editions Pont9, 2023. Recension sur Mezetulle par Philippe Foussier <https://www.mezetulle.fr/vers-une-societe-communautariste-et-confessionnelle-le-cas-samuel-grzybowski-daline-girard-lu-par-philippe-foussier/>

8 - Iannis Roder, avec Alain Seksig et Milan Sen, Préserver la laïcité. Les 20 ans de la loi de 2024, Éditions de l'Observatoire, 2024.

9 - <https://www.ifop.com/publication/les-lyceens-le-droit-a-la-critique-des-religions-et-les-formes-de-contestations-de-la-laicite-a-lecole/>

10 - <https://www.vie-publique.fr/rapport/25911-lenseignement-du-fait-religieux-dans-lecole-laïque>

11 - Sur l'introduction de l'enseignement du fait religieux, voir l'analyse critique d'Aline Girard, Enseigner le fait religieux à l'école : une erreur politique ?, Paris, Minerve, 2021. Recension sur Mezetulle par Catherine Kintzler. <https://www.mezetulle.fr/enseigner-le-fait-religieux-a-lecole-une-erreur-politique-sur-le-livre-daline-girard/> . Voir aussi l'article d'Aline Girard <https://www.mezetulle.fr/les-francais-et-lenseignement-du-fait-religieux-par-ag/>

12 - Rapport Debray p. 17.

13 - Olivier Galland et Anne Muxel, La Tentation radicale, Paris, P.U.F., 2018.

14 - <https://centrenationaldulivre.fr/donnees-cles/les-francais-et-la-lecture-en-2023>

15 - « Profs, ne capitulons pas ! », tribune signée par cinq intellectuels (Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth Badinter, Elisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler) à la suite de l'affaire du foulard de Creil et parue dans Le Nouvel Observateur du 2 novembre 1989. Texte de l'appel en téléchargement : <https://www.mezetulle.fr/wp-content/uploads/2024/03/Appel-ProfNeCapitulonsPas.pdf>

16 - <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/il-faut-que-les-acteurs-et-associations-laics-reprennent-le-terrain-abandonne-aux-islamistes>

Cette entrée a été publiée par Auteur Invité le 27 mai 2024 dans Diaporama, École, Laïcité, Revue et indexée avec école, laïcité, religions.

Pour citer cet article

URL : <https://www.mezetulle.fr/des-religieux-a-lecole-publique-le-symptome-de-laffaiblissement-de-la-republique-par-aline-girard/>